



ASTRAC

Infolettre mensuelle
du réseau des Centres culturels

novembre
2009

Actualités du secteur

Un nouveau cadre réglementaire pour les Centres culturels

Ce n'est plus vraiment un scoop: un nouveau décret-cadre se prépare pour notre secteur. Bien peu d'échos nous parviennent en ce moment des travaux de préparation déjà en cours ou envisagés. La réponse donnée par la Ministre Laanan à une **interpellation récente de Marcel Cheron** au Parlement de la Communauté française contient néanmoins quelques informations intéressantes, tant en ce qui concerne la méthode de travail préconisée qu'en ce qui concerne l'agenda projeté.

A lire dans son intégralité sur:

http://www.pcf.be/ROOT/PCF_2006/public/agenda/seances_ordre_du_jour/session_2009_2010/28_octobre_2009.html.

Nous y reviendrons en plus de détails dans notre prochain journal Astrac en vrac.

Rappelons que l'ASTRAC a créé un **groupe de réflexion «décret»** qui s'est donné comme mission de récolter et de relayer les propositions des professionnels du secteur pour améliorer notre cadre réglementaire. Contactez-nous pour plus d'infos.

Shortcut 2009 de l'ENCC à Helsinki

Au moment où nous écrivons cette infolettre, l'ENCC, réseau européen des Centres culturels, réunit à Helsinki les représentants des Centres culturels et de leurs fédérations de plusieurs pays européens pour trois journées de rencontre, d'échange et de réflexion à l'occasion de son assemblée générale. Le programme annonçait des interventions et des discussions sur les relations entre les Centres culturels et les autorités publiques. Quel est le rôle des pouvoirs subsidiaires, quels sont les critères, les conditions et les contextes de leur soutien? Quelles sont les attentes de chaque parti, quelles sont les formes que peut prendre leur partenariat, comment en évaluer les résultats?

L'ASTRAC est représentée à Helsinki par l'un de ses vices-présidents, Michel Gelinne qui ne manquera pas de partager avec vous ses impressions et ses expériences. Vous pourrez les lire dans notre prochain journal Astrac en vrac.

Cartographie des opérateurs culturels – suite

Vous avez été nombreux à participer à la demi-journée «Cartographier la culture» du 10 septembre à Floreffe où Philippe Pepin de l'OPS nous a parlé, en toute modestie, de la «Cartographie des opérateurs culturels subventionnés en Communauté française». Modestie en effet, car les principaux enseignements qui se sont dégagés de son intervention portent sur les limites de cette étude – plutôt un chantier en cours qu'un travail abouti, plutôt un outil qu'une analyse – et cela sans jamais en cacher les lacunes ou les imperfections.

Quel sera maintenant l'avenir de cette cartographie?

La Ministre Laanan souhaite qu'elle puisse servir à aider les Centres culturels à mieux apprécier les réalités socio-économiques et culturelles de leur territoire. Dans sa réponse à l'interpellation du député Cheron (voir ci-dessus), elle confirme en plus à nouveau son intention de l'utiliser comme la base d'analyses ultérieures ayant pour but d'objectiver le futur développement du secteur.

A suivre donc.

La Carte pro est lancée!

Dans les jours qui suivent, plus de 200 personnes trouveront enfin leur carte professionnelle dans leur boîte aux lettres. Pour le prix modique de 5 euros, la Carte pro leur donnera pendant toute cette saison culturelle accès à une série d'avantages intéressants dans plus de 90 Centres culturels agréés tout en leur permettant de s'identifier comme un «professionnel de la culture». Et notre équipe s'efforcera de trouver d'autres partenaires culturels prêt à s'associer à l'initiative.

Vous n'avez pas encore demandé votre Carte pro 2009-2010? N'hésitez pas à nous contacter à astrac@centresculturels.be.

Nous attendons encore le paiement de certaines cartes commandées. Voici pour rappel notre numéro de compte: 068-2135341-10.

En cours...

Groupe de réflexion «questions d'éthique... »

Selon des informations récentes, plus d'un quart des Centres culturels agréés serait confronté à l'heure actuelle (ou aurait été confronté tout récemment) à des situations institutionnelles difficiles ou au moins inhabituelles, soit au niveau de l'articulation asbl-ville, soit au niveau de la direction.

Le groupe de travail et de réflexion «questions d'éthique, de déontologie et bonnes pratiques» qui s'est créé au sein de l'ASTRAC s'est donné comme missions d'explorer les principes sous-tendant un bon fonctionnement institutionnel et de réfléchir à des solutions pour les problèmes qui peuvent survenir. Avec comme objectif principal de plancher sur les besoins vécus sur le terrain, par les professionnels du secteur.

Nous attendons **vos témoignages, vos avis, vos questionnements** pour nourrir ce travail. Situations positives ou négatives vécues par vous pour le moment ou par le passé, inquiétudes, expériences liées aux relations internes ou externes, prenez le temps de les relater dans un petit mail à astrac@centresculturels.be.

Enquête: «Les Centres culturels au cœur de la culture?»

Le rôle « pivot », « fédérateur » ou « d'ensemblier » des Centres culturels a été mis en évidence ces dernières années à plusieurs reprises et dans différents contextes, sans toutefois pour cela avoir été clairement défini. Dans quelle mesure, les Centres culturels sont-ils des interlocuteurs reconnus par les différents secteurs culturels, voire de la société ? Dans quelle mesure sont-ils complices, sur leur territoire ou dans leur(s) domaine(s) d'action, des autres initiatives culturelles (au sens large) ou touchant à leurs missions? Quel est ou peut être leur rôle dans le cadre de projets partagés, communs, transversaux ? Comment évaluent-ils l'ensemble de leurs expériences dans ce contexte ?

L'ASTRAC invitera chacun des Centres culturels à participer à une **enquête** sur l'ensemble de ces questions dans le cadre du projet « Les Centres culturels au cœur de la culture ? », projet qu'elle pourra mener dans les mois qui suivent grâce à l'obtention d'une aide extraordinaire de la Communauté française.

Nous avons besoin de votre aide pour construire ce projet! Un **groupe de réflexion** sera créé prochainement pour nous accompagner dans l'ensemble de nos tâches. La problématique vous interpelle? N'hésitez pas à nous contacter dès maintenant.

A vos agendas

Rencontres professionnelles

La traditionnelle journée professionnelle de l'ASTRAC aura lieu le jeudi 28 janvier 2010 à La Marlagne. Vous recevrez le programme détaillé avant la fin de l'année.
Bloquez déjà la date dans vos agendas!

A noter également: la date de notre **Assemblée générale statutaire**, qui se tiendra le **jeudi 27 mai 2010** et qui sera suivie, cette fois aussi, d'une demi-journée de rencontre professionnelle.

Réunions de l'ASTRAC

Voici les dates des **prochaines réunions du Conseil d'administration** de l'ASTRAC:

- mardi 15 décembre au Centre culturel d'Amay,
- jeudi 7 janvier au Centre culturel d'Antoing
- jeudi 25 février
- jeudi 29 avril
- mardi 15 juin

Appel à votre hospitalité: Le CA est encore à la recherche de Centres culturels prêts à l'accueillir dans leurs locaux pour presque toutes ses réunions en 2010. Intéressé à mieux connaître l'ASTRAC, à participer à une de nos réunions et à nous présenter votre Centre culturel et son équipe? Contactez-nous au 061/ 29 29 19 ou à astrac@centresculturels.be.

Rappelons enfin que nos réunions sont ouvertes à tous nos membres mais aussi à tous les professionnels du secteur.

Devenez membre de l'ASTRAC

Si vous travaillez comme salarié dans un Centre culturel, vous pouvez soutenir notre asbl comme membre effectif. Le montant de la cotisation de membre adhérent 2009 reste fixé à 5,00 euros.

Vous recevrez le périodique «Astrac en vrac» à votre domicile si vous le souhaitez, vous serez informé régulièrement par courriel de nos activités et vous bénéficierez de prix de faveur pour toutes nos activités. A la différence des membres adhérents, les membres effectifs font partie de l'Assemblée générale et disposent du droit de vote aux réunions. Ceci vaut tant pour les membres qui payent leur cotisation individuelle eux-mêmes que pour ceux dont la cotisation est payée par leur association.

Vous pouvez encore vous acquitter de votre cotisation en la versant sur le compte n°068-2135341-10. En cas de paiement groupé, faites-nous connaître par mail les coordonnées des personnes concernées et le nom du Centre culturel. Merci déjà pour votre soutien précieux!

